Documentation Technique de Référence

Chapitre 1 – Instruction des demandes de raccordement

Article 1.2.3 – Données à fournir par un Demandeur de raccordement soumis à la procédure de raccordement pour les installations de production

Document valide pour la période du XX/XX/XXXX à ce jour 16 pages

Document valide pour la période du XX/XX/XXXX à ce jour

Utilisateur concerné : producteur

Le présent document précise le statut et la précision des données à fournir par le Demandeur du raccordement soumis à la procédure de raccordement. Il indique :

- Le statut et la précision des données à fournir par l'usager à la demande de raccordement ;
- Les données à transmettre par un utilisateur soumis à la procédure de raccordement d'une installation de production au réseau public de transport ;
- Les fiches à renseigner pour une demande d'étude exploratoire et une demande de Proposition Technique et Financière (PTF)[1].

L'ensemble des fiches relatives à une demande d'étude ou de PTF pour une installation de production est téléchargeable sur la page du document « Fiches de collecte » du présent article 1.2 de la Documentation Technique de Référence (DTR) du site internet de RTE.

1. Statut et précisions des données à fournir

Pour l'étude, la réalisation et la mise en service du raccordement d'une nouvelle Installation, il est nécessaire que l'utilisateur fournisse des données techniques afin de permettre à RTE d'évaluer l'impact de celle-ci sur le RPT.

RTE propose une solution de raccordement adaptée aux besoins de l'utilisateur tout en satisfaisant aux impératifs de sûreté du système et de qualité pour l'ensemble des utilisateurs antérieurs (cf. Chapitre 2, article 2.1 « *Etudes RTE pour le raccordement* »). Ces données doivent être fiables et suffisamment précises.

La réalisation d'un projet de raccordement d'une Installation s'effectue par étapes. Les données d'une étape peuvent dépendre des résultats des étapes précédentes, et peuvent donc évoluer au cours du temps. C'est la raison pour laquelle il faut fournir, à chaque étape, le statut de ces données.

Pour chaque étape, le statut d'une donnée est soit :

- « révisable » indiquant qu'elle peut encore être modifiée par l'utilisateur pour les étapes suivantes ;
- « ferme » indiquant qu'elle a valeur d'engagement et ne peut plus être modifiée, sans remettre en cause la solution de raccordement correspondante et/ou les engagements contractuels souscrits.

L'utilisateur garantit l'exactitude des données fournies à RTE. Il lui appartient de préciser la marge d'incertitude des valeurs déclarées. En cas de modification d'une ou plusieurs données, il appartient à l'utilisateur de transmettre à RTE les nouvelles valeurs des données.

RTE étudie alors les éventuelles conséquences de ces nouvelles valeurs. Un avenant au contrat (PTF ou Convention de raccordement) est signé pour actualiser les données et le cas échéant, la modification de la solution de raccordement et/ou les engagements contractuels préalablement souscrits.

[1] Pour le raccordement d'Installations ENR ou de GMP composés d'installations ENR et non ENR (y compris de stockage), la remise d'une PTF pourra parfois être précédée par une Proposition Technique et Financière de raccordement sur poste RTE à créer (PTFp).

Document valide pour la période du XX/XX/XXXX à ce jour

Utilisateur concerné : producteur

Conformément à l'article L. 111-72 du Code de l'énergie et aux articles R. 111-26 et suivants du code de l'énergie, RTE garantit la confidentialité de ces données susmentionnées.

2. Données à fournir par un utilisateur soumis à la procédure de raccordement d'une installation de production

L'ensemble des données techniques à fournir à RTE pour le raccordement d'une nouvelle installation ou d'un RPD comprend trois classes. Chaque classe correspond à une étape du projet :

- **Classe D1** : données à fournir lors de la demande d'étude exploratoire ;
- **Classe D2** : données à fournir avec ceux de classe D1 lors d'une demande de raccordement en vue de l'établissement par RTE d'une étude approfondie, d'une PTF ou d'une Proposition Technique et Financière de raccordement sur poste RTE à créer (PTFp) ;
- **Classe D3** : données à fournir à RTE en vue de l'établissement par RTE des Cahiers des Charges de l'Installation à raccorder. Ces Cahiers des Charges sont annexés à la Convention de Raccordement.

2.1. Données à fournir pour une demande d'étude exploratoire : D1

La demande d'étude exploratoire doit être adressée par le demandeur du raccordement à RTE par courrier RAR, accompagnée des données de la fiche de collecte D1.

2.2. Données à fournir pour une demande d'étude approfondie ou de PTF : D2

Ces données sont :

- d'une part, **les données de classe D1 qui passent toutes en statut « ferme »** (qu'elles aient été fournies au préalable lors d'une demande de d'étude exploratoire ou directement lors de la demande de PTF) ;
- et, d'autre part, **les données de la fiche de collecte D2**, qui permettent à RTE de réaliser une étude approfondie ou d'élaborer une proposition technique et financière de raccordement au RPT. Ces données deviennent fermes à la signature des Conditions Particulières « Caractéristiques et performances de l'Installation » de la Convention de raccordement.

La demande doit être adressée par le demandeur du raccordement à RTE par mail, accompagnée des données D2.

Selon la technologie de l'unité (ou des unités) de production composant l'installation, certaines données sont sans objet.

Selon le cas, RTE peut être amené à demander au demandeur du raccordement d'autres données afin de mener des études de variation de tension « ST », de continuité d'alimentation ou de qualité de l'onde de tension (perturbations).

2.3. Données à fournir pour l'établissement des Cahiers des Charges : D3

Au plus tard 12 mois avant la date prévisionnelle d'envoi de sa Convention de raccordement, le Client ou son représentant dûment habilité doit adresser à RTE les fiches de Classe D3 afin de permettre à RTE d'établir les Cahiers des Charges Performances, Télécom-Téléconduite, Système de Protection, Comptages qui seront annexés à la Convention de Raccordement de l'Installation.

Document valide pour la période du XX/XX/XXXX à ce jour

Utilisateur concerné : producteur

2.4. Données engageantes

En raison des spécificités du projet d'installation de l'utilisateur ou du projet d'ouvrages de raccordement lié à sa consistance et/ou ses caractéristiques, les utilisateurs et RTE peuvent définir une liste de **« données engageantes »** et un échéancier de remise des données.

Les données engageantes correspondent aux hypothèses et données d'entrée les plus à jour, en la possession de l'utilisateur et de RTE, sur lesquelles la Partie émettrice de la donnée confirme son caractère engageant permettant ainsi à l'autre Partie de s'appuyer sur cette donnée considérée nécessaire à la poursuite des études et/ou à la procédure d'acquisition des matériels.

Les données engageantes peuvent être renseignées avec des plages de valeurs, des intervalles et/ou des options. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, une valeur définitive de ces hypothèses et données devra être fournies selon un échéancier défini contractuellement. À la date ainsi définie, les données deviendront « fermes ».

2.5 Catégorie de données selon leur usage pour RTE

Les données peuvent être identifiées par catégorie selon leur usage pour RTE :

- Données nécessaires pour les études de transits et de tensions sur le réseau (calculs de répartition) ainsi que pour le réglage des protections de surcharges et des automatismes de gestion du plan de tension du RPT : **CR** ;
- Données nécessaires pour les études des courants de court-circuit : **ICC** ;
- Données nécessaires à RTE pour réaliser les études de fonctionnement dynamique du système (stabilité en tension et stabilité des groupes de production) ainsi que pour régler les protections locales et les automatismes du plan de défense du RPT : **ST.**

3. Contrôles et révisions

L'utilisateur garantit l'exactitude des données fournies à RTE. Des documents émanant des constructeurs, des essais ou des mesures permettront de vérifier la conformité réglementaire et contractuelle de l'installation avant son Accès au Réseau Définitif (ARD).

En cas de modification d'une ou plusieurs données, il appartient à l'utilisateur de transmettre à RTE les nouvelles valeurs des données et de démontrer à RTE que les caractéristiques et performances de son installation restent conformes aux prescriptions réglementaires et contractuelles.

Les dispositions relatives aux contrôles initial et périodique de conformité réglementaire et contractuelle des installations ainsi qu'aux autres contrôles sont précisées dans le chapitre 5 de la DTR.

Fiche de collecte de données (D3)
pour le raccordement, l'ajout ou la modification d'une unité de production

INFORMATIONS GENERALES

I. TYPE DE DEMANDE

☐ Nouveau raccordement
Veuillez renseigner les informations générales et l'annexe 1

☐ Modification de l'installation raccordée
Veuillez renseigner les informations générales et l'annexe 2

II. INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

Référence de la PTF : N°..... **Nom Affaire** : .....

Nom de la société :		
n° SIREN :		
Nom et fonction du contact		
Adresse	Numéro / rue	
	Code postal/ ville	
	Pays	
Téléphone du contact		
Adresse mail du contact		
Le demandeur est	☐ Producteur	
	☐ Demandeur du raccordement agissant en vertu d'un acte de désignation par le Groupement multi-producteurs (GMP) *Veuillez compléter pour chaque installation raccordée le « III. Informations sur le Producteur ».* *L'acte de désignation est à transmettre avec la demande de raccordement.*	
	☐ Consommateur *(en cas d'ajout ou de modification d'une unité de production sur un site de consommation)* *Veuillez compléter pour chaque installation raccordée le « III. Informations sur le Producteur ».* *En cas de mandat, veuillez compléter le « IV. Informations sur le Mandataire ».*	

Si la demande fait suite à un appel d'offres avec entrée en file d'attente, veuillez préciser : .....

Document valide pour la période du XX/XX/XXXX à ce jour

Utilisateur concerné : producteur

III. INFORMATIONS SUR LE(S) PRODUCTEUR(S)*

** à renseigner pour chaque installation de production en cas de plusieurs installations de production raccordées derrière un point unique au réseau.*
** à renseigner pour chaque unité ou installation de production ajoutée ou modifiée sur un site de consommation.*

Nom de la société		
n° SIREN		
Nom et fonction du contact		
Adresse	Numéro / rue	
	Code postal/ ville	
	Pays	
Téléphone du contact		
Adresse mail du contact		

IV. EN CAS DE MANDAT, INFORMATIONS SUR LE MANDATAIRE*

** joindre le mandat à la demande de raccordement*

Nom de la société		
n° SIREN		
Nom et fonction du contact		
Adresse	Numéro / rue	
	Code postal/ ville	
	Pays	
Téléphone du contact		
Adresse mail du contact		

Date	Nom et prénom du signataire	Signature

DONNEES TECHNIQUES POUR LE RACCORDEMENT

Point important : la présente Fiche D3 vient compléter les données et informations communiqués dans la fiche D2 par le demandeur du raccordement ou son représentant dûment habilité à l'occasion de la demande de raccordement. **Ces données complémentaires sont nécessaires à l'établissement des cahiers des charges du Client, dont les trames types contenant les définitions sont disponibles au chapitre 8 de la Documentation Technique de Référence, publiée sur le portail services de RTE. Elles engagent par conséquent le Client sur la qualité des informations communiquées à RTE.**

Rappel : Si certaines données communiquées par le Client dans la fiche D2 lors de la demande de PTF venaient à évoluer dans le cadre de l'instruction de son projet, ce dernier s'engage à les communiquer à RTE dans les meilleurs délais, en procédant à la transmission d'une nouvelle Fiche D2 mise à jour.

Nota : Ces informations sont à transmettre à la maille du groupement d'installations de production, en cas de plusieurs installations de production raccordées en un point unique au RPT

I- DONNEES TECHNIQUES POUR LE RACCORDEMENT DE L'INSTALLATION AU RPT				
	Valeur (unité)	**Catégorie**	**Statut ferme ou révisable**	**Précision**
Données générales				
Puissances active et réactive consommées (valeurs maximales, nominales et minimales agrégées) par les auxiliaires de l'installation qui fonctionne alors à sa Pmax *puis à d'autres puissances (en particulier à Pmin, à Pn de l'ensemble des unités de production)*	..... MW, Mvar,	CR		
Préciser le type d'auxiliaire* *moteurs synchrones, asynchrones ou à courant continu, à qualifier dans le cas d'électronique de puissance.	Texte			
Apport maximum de l'installation en courant de court-circuit au point de raccordement* * valeur maximale d'engagement pour l'utilisateur et exigée par RTE correspondant au courant de court-circuit symétrique calculé conformément à la norme CEI 60-909.	..... kA	ICC		

Pour chaque transformateur de l'Installation :				
Nombre d'enroulements	Texte	ICC, CR, ST		
Puissance apparente de chaque enroulement : Snt	..... MVA	ICC, CR, ST		
Tensions nominales de chaque enroulement	..... kV/kV	ICC, CR, ST		
Impédances directes à la prise nominale (pour tous enroulements)	.....	ICC, CR, ST		

	(a+jb)% en base Snt			
Type de changeur de prises/régleur (en charge, hors tension)	Texte			

II- ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Précisions relatives aux caractéristiques de votre installation, sur le raccordement demandé, et sur le niveau de disponibilité souhaité du point de raccordement… A titre d'exemple, en cas de groupement multi-producteurs, préciser la composition du groupement peut être fournie ici ou en cas d'un ajout d'une unité de production sur un site de consommation, préciser les liens entre le process consommateur et l'unité de production (exemple : papeterie avec circuit vapeur commun production/consommation).

……

……

……

……

Selon le type d'unité de production, remplir également les annexes 1 et/ou 2.

ANNEXE 1 : UNITE DE PRODUCTION SYNCHRONE – DONNEES TECHNIQUES

L'annexe est à renseigner pour chaque unité de production synchrone nouvelle ou modifiée.

I- DONNEES GENERALES RELATIVES A L'UNITE DE PRODUCTION SYNCHRONE		
Nom de l'unité		
Est-ce une unité nouvelle ou modifiée ?	☐ Nouvelle	☐ Modifiée

II- DONNEES TECHNIQUES RELATIVES A L'UNITE DE PRODUCTION SYNCHRONE*

*** les données ci-dessous données ci-dessous sont à renseigner à la maille de chaque unité synchrone.**

	Valeur (unité)	Catégorie	Statut ferme ou révisable	Précision
Caractéristiques finales (après modification)				
Puissance active nominale : Pn	..... MW	ICC, CR, ST		
Puissance apparente nominale : Sn	..... MVA	ICC, CR, ST		
Type de machine électrique synchrone excitée ou à aimant permanent	Texte	ICC, ST		
Tension stator nominale (ou tension en sortie du convertisseur) Usn	..... kV	ICC, CR, ST		
Plages de tension au stator (ou en sortie du convertisseur) (normale et exceptionnelle) avec leurs durées	..... kV	CR, ST		
Si applicable : Réactance transitoire non saturée d'axe direct : X'd *Sinon :* Apport en courant de court-circuit	..... % en. base (Sna,Usn) ..... kA	ICC, ST		

ANNEXE 2 : PARC NON SYNCHRONE DE GENERATEURS – DONNEES TECHNIQUES

Les informations sont à transmettre pour le parc non synchrone de générateurs nouveau ou modifié.
Nota : Les informations identifiées par (*) sont à transmettre pour chacun des générateurs

I. DONNEES GENERALES RELATIVES AU PARC NON SYNCHRONE DE GENERATEURS		
Nom de l'unité		
Est-ce une unité nouvelle ou modifiée ?	☐ Nouvelle	☐ Modifiée

II. DONNEES TECHNIQUES RELATIVES AU PARC NON SYNCHRONE DE GENERATEURS

	Valeur (unité)	Catégorie	Statut ferme ou révisable	Précision
Pour chaque générateur (nouveau ou modifié)				
Le cas échéant, Type de générateur et nombre de générateurs identiques	Texte			
Puissance active nominale : Pn *(*)*	…… MW	ICC, CR, ST		
Puissance apparente nominale : Sn *(*)*	…… MVA	ICC, CR, ST		
Type de machine asynchrone classique ou à électronique de puissance avec le type de convertisseur) *(*)*	Texte	ICC, ST		
Tension stator nominale (ou tension en sortie du convertisseur) Usn*(*)*	…… kV	ICC, CR, ST		
Plages de tension au stator (ou en sortie du convertisseur) (normale et exceptionnelle) avec leurs durées *(*)*	…… kV	CR, ST		
Si applicable : Réactance transitoire non saturée d'axe direct : X'd *Sinon :* Apport en courant de court-circuit	…… % en base (Sn,U sn) …… kA	ICC, ST		*Dans le cas d'une interface électronique de puissance, préciser le comportement sur défaut de l'unité de production*